

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon lance un service public d'autopartage

À l'occasion du Conseil métropolitain du 11 décembre, les élus ont approuvé la création d'un service public d'autopartage en stations sur le territoire de la Métropole de Lyon. Destiné à répondre à la demande grandissante des usagers, et à mailler l'ensemble du territoire, ce service sera mis en place progressivement.

À ce jour, l'offre d'autopartage sur le territoire de la Métropole de Lyon émane de plusieurs initiatives privées, qui se développent sous des formes variées : autopartage en stations où l'utilisateur emprunte et redépose le véhicule, autopartage en foisonnement ou « free-floating » où le véhicule peut être garé partout au sein d'un périmètre donné, autopartage entre particuliers. Tous ces services sont essentiels pour offrir une alternative attractive et efficace à la voiture individuelle qui dans les grandes agglomérations françaises demeure immobile 95% du temps en moyenne (enquêtes ménages-déplacements 2015 du Certu ; ex CEREMA).

Selon l'ADEME (2019), un véhicule en autopartage peut remplacer efficacement entre cinq et huit voitures personnelles, les services en stations et en boucle étant les plus performants de ce point de vue. L'autopartage s'inscrit ainsi pleinement dans la politique de la Métropole visant à accroître le bouquet de services de mobilité offrant aux Grands-lyonnais des réponses pertinentes à leurs besoins diversifiés de déplacements. En réponse aux enjeux de la zone à faibles émissions (ZFE), l'autopartage contribue à réduire la congestion urbaine et à préserver la qualité de l'air, tout en offrant aux habitants un accès pratique à la mobilité automobile occasionnelle.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon a donc décidé de renforcer l'offre d'autopartage sur son territoire. Pour cela, elle lance un service public en stations avec l'objectif de 1 000 véhicules en 2026, 3 400 fin 2030. Ce service vise à s'étendre aux secteurs moins denses du territoire métropolitain (y compris là où les initiatives privées sont freinées par le manque de rentabilité), à offrir aux particuliers comme aux professionnels une gamme de véhicules variée permettant de répondre à des besoins croissants et tout aussi variés, et enfin à contribuer directement à faire croître la flotte partagée en vue d'une massification de la pratique. Chaque voiture en plus est une ambassadrice de l'autopartage auprès des habitants du voisinage, et en cela les offres privées et l'offre publique se complètent et se renforcent.

Fabien Bagnon, vice-président de la Métropole de Lyon délégué à la voirie et aux mobilités actives : « *Nous avons besoin d'un changement d'échelle de l'autopartage sous toutes ses formes pour accompagner les changements d'habitudes de mobilité en cours sur le territoire de la Métropole. Avec rapidement 1000 véhicules à disposition, tous classés Crit'Air 1 ou 0, le futur service public va donner à de nombreux ménages utilisant peu leur voiture une solution*

Contact presse

Métropole de Lyon : Baptiste BARLES – 06 98 73 61 96 – bbarles@grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON

efficace pour leurs trajets de moyenne et longue distance. Une ou plusieurs stations d'autopartage près de chez soi, c'est une opportunité pour se démotoriser tout en profitant d'une gamme variée de véhicules en fonction de ses besoins. »

Contact presse

Métropole de Lyon : Baptiste BARLES – 06 98 73 61 96 – bbarles@grandlyon.com